

Règlement Pêche à l'Aréa

GRAND ÉTANG

No Kill

1. ACCÈS AU SITE :

L'étang est accessible du lever au coucher du soleil.

Demi-journée jusqu'à et à partir de 13h.

Les véhicules doivent être stationnés sur le parking.

Toute personne en possession d'un droit de pêche sur l'étang, est sensé connaître le présent règlement.

2. RÈGLES DE SÉCURITÉ :

En cas d'orage, la pêche est interdite : les cannes retirées de l'eau et déposées sur le sol.

3. SAVOIR VIVRE – CONVIVIALITÉ :

Ici règne le fair-play :

Par sécurité et le respect des autres, observez une distance de 30 mètres entre les pêcheurs.

Respectez le poisson.

La propreté et le respect de la nature; jetez vos déchets, fils et mégots de cigarette dans les poubelles ou autres endroits mis à votre disposition à cet effet.

Les chiens et les nuisances sonores sont INTERDITS.

4. RÈGLES DE PÊCHE :

Autorisations: Pêche du bord de l'étang **UNIQUEMENT**.

Les leurres autorisés sont :

- ♦ ondulantes, crank, poissons nageurs maximum 5cm, lames vibrantes, stock et popper.
- ♦ un seul hameçon simple obligatoire, sans ardillon ou ardillon écrasé.

Obligations: Utilisation de l'épuisette en caoutchouc – minimum 150cm

Remise à l'eau du poisson avec respect (oxygénation).

Couper le fil de l'hameçon (sans ardillon) à la place de l'usage du dégorgeoir au de la pince.

Désinfection du poisson et du matériel.

L'étang est surveillé, se soumettre au contrôle du matériel à la demande du gardien, sur présentation de sa carte.

Interdiction: L'amorçage de quelconque manière ou attractants sont interdits

L'utilisation d'une canne à pêche de plus de 2m20 est INTERDITE.

! Les leurres souples et les cuillers tournantes sont strictement interdits.

Interdiction de prendre le poisson avec un essuie-main ou un chiffon.

Le non-respect du règlement implique l'exclusion immédiate du site, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Tout pêcheur doit être détenteur d'une assurance, le propriétaire déclinant toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.